

Zeitschrift: Schweizerisches Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Annuaire Suisse d'histoire économique et sociale
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
Band: 36 (2021)

Artikel: Histoire d'un chiffre sensible : luttes politiques autour des statistiques de salaires en Suisse, 1918-1994
Autor: Haupt, Joanna
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-958404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Joanna Haupt

Histoire d'un chiffre sensible

Luttes politiques autour des statistiques de salaires en Suisse, 1918–1994

Contested numbers. Political struggles about wage statistics in Switzerland, a historical retrospective (1918–1994)

Until 1994, Swiss official wage statistics only provided information on average wages and thus remained silent on both the highest and lowest wage brackets. Incomplete information on individual wage levels makes these data series unsuitable for a history of inequalities in Switzerland. This chapter provides a historical analysis of these wage statistics. It underscores in particular the highly political nature of these numbers by showing how, from 1920 onwards, wage statistics figured at the center of a power struggle between employers' associations, trade unions and the state. The politics of statistics and the politics of wages intertwined throughout the 20th century: employers' associations successfully lobbied against the disclosure of individual wage levels for decades.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), trois quarts des inégalités économiques dans le monde sont provoquées par des inégalités de salaires.¹ Les chiffres sur la distribution des salaires sont donc des données essentielles pour traiter des inégalités dans une société. Dans ces conditions, il est a priori surprenant de constater que les travaux sur l'histoire des inégalités en Suisse ne se fondent jamais² sur des statistiques renseignant directement et

1 J'aimerais remercier les relecteurs·trices anonymes pour leurs très bonnes suggestions. J'aime-rais également remercier les personnes suivantes pour leurs remarques lors de la présentation de ce papier à la journée annuelle de la Société suisse d'histoire économique et sociale: Sébastien Guex, Matthieu Leimgruber, Isabelle Martínez et Laurent Tissot. Enfin, j'aimerais remercier Matthieu Thomas et Guillaume Beausire pour leur relecture attentive. OCDE, Inégalités de revenus et croissance. Le rôle des impôts et des transferts, Paris 2012, p. 5.

2 Je n'ai connaissance que d'une seule exception: Ursina Kuhn et Christian Suter incluent l'Étude sur la structure des salaires (ESS) parmi les huit indicateurs sur les inégalités de revenus à partir

uniquement sur les salaires et leur préfèrent au contraire des indications indirectes via les statistiques fiscales³ et les statistiques de l'assurance vieillesse.⁴ Comment l'expliquer? A priori, la réponse est simple: avant 1994, les statistiques de salaire suisses n'intègrent aucun palier de salaires et n'indiquent donc que des données moyennes.⁵ Or, sans des indications sur la distribution des salaires, impossible d'évaluer les inégalités de salaires.

Derrière ce constat technique, se cache un débat hautement politique qui s'est déroulé tout au long du XX^e siècle. Le présent volume est consacré à la thématique «fiscalité et inégalités». Cette contribution planche sur le second terme de cette proposition et retrace l'histoire des sources qui permettent d'évaluer les inégalités salariales en Suisse. Grâce au dépouillement des archives d'une commission extra-parlementaire, cet article révèle le fonctionnement d'une arène de négociations et de pressions mise à disposition des groupes d'intérêts économiques. Ces archives, conjuguées à des recherches au sein du fonds d'archives de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) et de l'Association patronale suisse des machines et des métaux (ASM), montrent comment s'entremêlent politique statistique et politique des salaires.

Cet article propose de compléter les travaux écrits sur l'histoire des statistiques en Suisse⁶ et s'inscrit, comme la majorité de ces travaux, dans une «sociologie historique de la quantification».⁷ Ce courant de recherches permet de considérer les statistiques dans leur dimension plurielle: à la fois outils scientifiques, sociaux et de gouvernement. Cela donne la possibilité de comprendre comment la définition du contenu ou de la forme des statistiques officielles peut devenir un enjeu de pouvoir: les statistiques permettent non seulement de rendre compte d'une réalité que cer-

de 1994 utilisés dans leur étude. Ursina Kuhn, Christian Suter, L'évolution des inégalités de revenus en Suisse, in: *Social Changes in Switzerland* 2, 2015, pp. 1–14.

³ Fabian Dell, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Income and Wealth Concentration in Switzerland over the 20th Century*, Londres 2005.

⁴ Reto Foellmi et Isabelle Martínez, *Volatile top income shares in Switzerland? reassessing the evolution between 1981 and 2010*, in: *Review of Economics and Statistics* 99, 2017, pp. 793–809.

⁵ Une statistique incluant des paliers de salaires rend compte de la distribution des salaires, par exemple par quartile. En permettant de comparer les salaires les plus bas aux salaires les plus hauts, ce type de statistique offre des conclusions sur les inégalités de salaires.

⁶ Voir à ce sujet Thomas Busset, *Pour une histoire du recensement fédéral suisse*, Berne 1993; Hans-Ulrich Jost, Von Zahlen, *Politik und Macht*, Zurich 2016; ainsi que les deux numéros spéciaux suivants: «Histoire des statistiques» de la Revue suisse d'histoire 45, 1995, et le numéro de la revue *Histoire et informatique*, 9, 1998. Pour une approche plus inspirée de l'histoire culturelle: Jakob Tanner, *Fabrikmahlzeit. Ernährungswissenschaft, Industriearbeit und Volksernährung in der Schweiz 1890–1950*, Zurich 1999, pp. 129–170, ou la thèse récemment publiée de Thomas Ruoss, *Zahlen, Zählen und Erzählen in der Bildungspolitik. Lokale Statistik, politische Praxis und die Entwicklung städtischer Schuler zwischen 1890 und 1930*, Zurich 2018.

⁷ Le représentant incontournable de cette approche est Alain Desrosières. Voir à ce sujet Isabelle Bruno, Florence Jany-Catrice, Béatrice Touchelay, *The Social Sciences of Quantification. From Politics of Large Numbers to Target-Driven Policies*, Cham 2016.

tains acteurs et actrices préféreraient ne pas révéler, mais elles peuvent potentiellement la transformer.⁸ L'histoire des statistiques est ainsi une histoire économique certes, mais surtout une histoire politique et sociale.

Cette contribution est séparée en trois parties qui correspondent aux trois phases d'une histoire qui entremèle politique des salaires et politique statistique. La première phase (1918–1941) voit la mise en place progressive de statistiques officielles sur les salaires, sur fond de discussions mouvementées autour des salaires dans l'entre-deux-guerres. La deuxième phase, plus courte (1941–1947), a lieu pendant la guerre et voit la finalisation du système d'information sur les salaires dans le cadre d'une politique économique de guerre portée vers le compromis et plus favorable à l'intervention étatique. La troisième période enfin (1947–1994) s'ouvre après la guerre et consacre une grande stabilité en termes de politique statistique et de politique des salaires. D'un côté, le fonctionnement des statistiques de salaire dépend de choix faits dans la première période. De l'autre, l'après-guerre voit s'imposer le règne de la «paix du travail» entre partenaires sociaux, dont découle un plus bas niveau de conflictualité autour de la politique des salaires. Cette phase se conclut en 1994, date de publication de la première Enquête sur la structure des salaires (ESS). Cette nouvelle statistique des salaires, désormais chapeautée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), contient enfin les paliers qui rendent les statistiques de salaires utiles pour réaliser une histoire des inégalités en Suisse.

La mise en place des premières statistiques de salaires: 1918–1941

Cette première période s'étend de la publication de la première statistique des salaires publique en 1918 à la suspension des activités de la Commission de statistique sociale en 1941. Elle se caractérise, d'un côté, par un important niveau de conflictualité autour des salaires et de la publication de leurs montants et, de l'autre, par de nombreuses créations institutionnelles et statistiques. Trois statistiques de salaires publiques sont mises en place durant cette période: la Statistique des travailleurs accidentés (1918), la Statistique de variation des taux de salaires (1924) et la Statistique des taux de salaires fixés dans les grandes villes par des contrats collectifs de travail ou des règlements publics (1932).

L'institution étatique au centre de ces développements est l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), créé en 1920 par le Département

⁸ Alain Desrosières, Comment fabriquer un espace de commune mesure. Harmonisation des statistiques et réalisme de leur usage, in: Jan Spurk, Michel Lallement (éd.), Stratégies de la comparaison internationale, Paris 2008, pp. 151–166.

fédéral de l'économie sous le nom d'Office fédéral du travail. Avant cette date, la Suisse ne dispose pas d'organisme étatique chargé de récolter des statistiques sur le monde du travail au niveau national. Ces «offices», «bureaux» ou «ministères» du travail, qui dotent les États d'outils pour superviser, mais également mesurer le travail, se sont pourtant déjà multipliés ailleurs en Europe et dans le monde anglo-saxon depuis la fin du XIX^e siècle.⁹ L'OFIAMT est primordial à l'histoire présentée dans cet article, puisqu'il est à la fois un important producteur de normes sur le travail¹⁰ et le maillon essentiel de la statistique sociale en Suisse. C'est en effet sous ses auspices que seront collectées, jusque dans les années 1990, les données sur les prix, les salaires, les heures de travail et le chômage en Suisse.

L'OFIAMT va travailler en collaboration avec les actrices centrales de la politique des salaires, à savoir les organisations patronales et syndicales, afin de s'assurer de leur collaboration et du fait qu'elles reconnaissent la légitimité des statistiques qu'il publie.¹¹ Pour cela, l'Office s'appuie sur une structure typique du néocorporatisme helvétique: les commissions extraparlementaires.¹² La Commission de statistique sociale (CSS), fondée en 1925, est la première commission extraparlementaire du Département fédéral de l'économie et sera chargée de négocier les statistiques sociales, dont les salaires.

Au sein de la CSS siègent trois représentants patronaux, trois représentants syndicaux, des fonctionnaires de l'OFIAMT et divers statisticiens cantonaux. Les organisations représentées sont les suivantes: Union patronale suisse, Association patronale suisse de l'industrie des machines (ASM) et Société suisse des entrepreneurs du côté patronal; Union syndicale suisse (USS), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse et diverses associations d'employé·e·s du côté syndical. Tout au long du XX^e siècle, la CSS va servir d'arène à cette constellation d'acteurs pour négocier entre eux, et avec l'État, les statistiques sociales qu'ils souhaitent ou non voir publiées.

La préoccupation de l'OFIAMT d'assurer la collaboration des partenaires sociaux et leur entente mutuelle sur les statistiques est à lire dans le contexte d'un rapprochement entre syndicats et patronat après la vague de contestations sociales autour de la Grève générale. Du côté des organisations patronales, ces grèves, qui ont été prises très au sérieux,¹³ les amènent à la conclusion qu'il est désormais nécessaire

⁹ Isabelle Lespinet-Moret, *L'Office du Travail (1891–1914). La République et la réforme sociale*, Rennes 2007.

¹⁰ Arrêté fédéral du 8 octobre 1920 portant création de l'Office fédéral du travail (RS 1 394).

¹¹ Jakob Tanner, *Der Tatsachenblick auf die reale Wirklichkeit*, in: *Revue suisse d'histoire* 45, 1995, pp. 94–108.

¹² Frédéric Rebmann, *Le réseau des commissions extra-parlementaires (1910–2000). ESSOR et déclin d'une expression institutionnelle du néocorporatisme en Suisse*, in: *REDES. Revista hispana para el análisis de redes sociales* 21, 2011, pp. 498–537.

¹³ Pierre Eichenberger, *Les organisations patronales et la Grève générale de 1918*, in: *Traverse* 25/2, 2018, pp. 129–149.

de collaborer avec les syndicats.¹⁴ En face, la diminution du nombre de conflits du travail témoigne de la radicalité en baisse des syndicats.¹⁵ Un exemple est souvent utilisé dans l'historiographie pour illustrer symboliquement ce changement: en 1927, l'Union syndicale suisse supprime la lutte des classes de ses statuts.¹⁶ Cette tendance rejaillit naturellement sur la politique salariale, et le début des années 1920 voit une augmentation importante du nombre de conventions collectives de travail (CCT) conclues entre syndicats et patronat dans la plupart des branches, à l'exception notable de l'industrie des machines et des métaux.¹⁷ Notons cependant que cette période reste instable. Le début des années 1930 voit par exemple de nouveau flamber le nombre de grèves.¹⁸ Ce système de conciliation entre syndicats et patronat n'est donc ici qu'amorcé, notamment au moyen d'institutions telles que la CSS. Ce système n'atteindra son paroxysme qu'après le ralliement progressif du patronat des machines et des métaux à cette idée à partir de 1937 et à mesure que s'impose le modèle dit de la «paix du travail» dans le contexte de haute conjoncture des années 1950.

Lors de la première réunion de la CSS en juillet 1925, l'OFIAMT dispose déjà de deux statistiques renseignant sur les salaires: la Statistique des salaires des travailleurs accidentés (ou «enquête Suva») depuis 1918 et la Statistique de variation des taux de salaires depuis 1924. La Statistique des salaires des travailleurs accidentés, basée sur les chiffres de l'assurance accident Suva, a le défaut d'être extrêmement peu représentative. Elle ne renseigne en effet que sur les secteurs soumis à l'assurance accident¹⁹ et s'avère donc beaucoup plus caractéristique des secteurs industriels où les accidents sont fréquents. En 1923, elle ne se fonde par exemple que sur 8104 indications de salaires.²⁰ Quant à la Statistique de variation des taux de salaires, elle est aussi peu représentative que l'enquête Suva et ne renseigne de surcroît pas sur les montants absolus des salaires.

Ces insuffisances sont les raisons pour lesquelles l'OFIAMT et les syndicats luttent au sein de la CSS pour revendiquer une nouvelle statistique «directe», c'est-à-dire

14 Bernard Degen, *Arbeit und Kapital*, in: Margrit Müller et al. (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Zurich 2012, p. 887.

15 Bernard Degen, *Der Arbeitsfrieden zwischen Mythos und Realität*, Zurich 1987, p. 15.

16 Roland Ruffieux, *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande 1891–1949*, Fribourg 1969, p. 171. Voir aussi Rebmann (note 12), p. 512.

17 Degen (note 14), pp. 888–890.

18 Degen (note 14), p. 896.

19 Jost (note 6), p. 63. Voir aussi [Union syndicale suisse], *L'enquête de l'Union syndicale suisse sur les salaires*, en automne 1928, in: *Revue syndicale suisse. Organe de l'Union syndicale suisse* 21, 1929, pp. 181–202, ici p. 182.

20 Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, *Die Volkswirtschaft*, 1955, p. 97. Notons que les statistiques de salaires en Suisse n'utilisent pas d'échantillon représentatif avant 1994 et que ces quelques milliers d'indications sont une tentative de l'OFIAMT de rassembler des données aussi exhaustives que possible.

basée sur des questionnaires envoyés aux entreprises, qui renseigne sur les salaires absolus et inclue également les employé·e·s, jusqu'alors totalement exclu·e·s des statistiques. Cette revendication se retrouve à l'ordre du jour de neuf séances de la CSS,²¹ mais va échouer face à l'opposition des représentants patronaux. Entre autres arguments, ces derniers se dressent contre une amélioration de la statistique des salaires par crainte d'entraver le secret des affaires au niveau international. «Il faut se demander s'il est judicieux pour la Suisse d'être pionnière en la matière et d'ainsi livrer les données à la concurrence étrangère»,²² avance ainsi le représentant du patronat de l'industrie des machines (ASM) lors d'une réunion en 1926.

Face à ces blocages, les représentants de l'OFIAMT se rabattent sur la création d'une troisième statistique, fondée sur les données des CCT. Cette statistique, publiée dès 1932, inclut des informations concernant la main-d'œuvre qualifiée du secteur privé pour cinq grandes villes.²³ Tout comme les deux autres décomptes mentionnés précédemment, cette statistique des CCT a l'avantage pour les organisations patronales de ne pas représenter une charge supplémentaire sur les entreprises qui n'ont pas à réaliser un nouveau relevé statistique. Mais elle a surtout pour atout de ne pas donner de renseignements sur les salaires «sensibles». Les procès-verbaux de la CSS viennent en effet confirmer que les organisations patronales considèrent les statistiques de salaires comme une arme qui peut potentiellement se retourner contre eux:²⁴ en révélant trop précisément les salaires pratiqués dans les différentes branches de l'industrie, de telles enquêtes pourraient mettre en lumière les traitements inégaux des travailleuses et des travailleurs et mener à des revendications salariales. Les rémunérations qui sont fixées au sein des CCT sont au contraire déjà connues par les syndicats et ne représentent donc pas de menace potentielle pour les employeurs. Dans ce cas précis, la politique salariale a un effet direct sur la politique statistique puisque la diffusion des CCT au début des années 1920 permet à l'État de disposer de nouveaux chiffres sur les salaires.²⁵ Cette nouvelle statistique permet aux organisations patronales de maintenir leur pouvoir sur l'information concernant les salaires non réglés par des conventions collectives.

21 Joanna Haupt, *Faire des statistiques de salaire en Suisse. Une histoire de la commission de statistique sociale de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail*, mémoire de Master de l'Université de Genève 2018, pp. 125–126.

22 Archives fédérales suisses (AFS), «Protokoll der Sitzung der Sozialstatistischen Kommission vom 26. Juni 1926», in: Dossier E9500.118#1992/126#1*, 8. Cette traduction ainsi que toutes les traductions suivantes ont été faites par mes soins.

23 Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, *Handbuch der schweizerischen Sozialstatistik*, 1973, p. 201.

24 Pierre Eichenberger, *Mainmise sur l'État social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908–1960)*, Neuchâtel 2016, p. 238.

25 Degen (note 14), p. 889.

Les syndicats mènent, quant à eux, une stratégie parallèle d'établissement d'une statistique sur la base de leurs propres données. Les efforts entrepris sont nombreux, tant par les syndicats nationaux comme l'USS que par les syndicats de branche. L'USS conduit ainsi en 1915 et en 1928 une enquête sur les salaires, regrettant que «le revenu de la classe ouvrière [ne soit] pas considéré [par la Confédération] comme assez important pour justifier des contributions analogues [à celles destinées aux recensements agricoles] en travail et en argent».²⁶ La FOMH mène également des enquêtes nationales sur les salaires à au moins trois reprises (1924, 1937 et 1946).²⁷ Les syndicats jugent toutefois tant les enquêtes nationales que les enquêtes par branche comme trop peu représentatives et les plaintes concernant leur taux de réponses trop bas sont légion dans les archives.²⁸ Ces statistiques ne viennent donc aucunement remplacer une statistique précise sur le revenu des travailleurs et des travailleuses dans les différentes branches de l'industrie suisse. Cette statistique ne verra le jour qu'au début des années 1940, dans le cadre de l'économie de guerre.

La parenthèse statistique de la guerre: 1941–1947

En 1941, le Département fédéral de l'économie suspend les activités de la CSS et instaure une nouvelle commission extraparlementaire, la Commission de détermination des salaires (*Lohnbegutachtungskommission*, LBK), chargée de chapeauter les efforts pour ajuster les salaires au coût de la vie et éviter ainsi de reproduire l'escalade inflationniste de la Première Guerre mondiale.²⁹ Cette commission va, conjointement avec la Sous-Commission pour la statistique des salaires (*Subkommission für Lohnstatistik*), reprendre les activités de la CSS.³⁰ En novembre 1941, elle publie une première enquête sur l'ajustement des salaires au renchérissement des prix induit par la situation de guerre. Ayant obtenu l'accord des organisations patronales représentées en commission, la LBK publie l'année suivante une enquête contenant cette fois-ci des salaires absous. Cette innovation statistique rendue possible pendant la guerre va être pérennisée et devenir la première enquête directe de

26 [Union syndicale suisse] (note 19), p. 182.

27 Schweizerisches Sozialarchiv, SMUV 04B-0028, Salaires: Korrespondenz, Umfragen, Pressespiegel, Vereinbarungen.

28 Schweizerisches Sozialarchiv (note 27).

29 AFS, E7181A#1978/80#492*, Schlussbericht über die kriegsbedingte Tätigkeit der Lohnbegutachtungskommission des EVD während der Jahre 1941–1946. Voir aussi Adrian Zimmermann, Klassenkampf und Klassenkompromiss. Arbeit, Kapital und Staat in den Niederlanden und der Schweiz, 1914–1950, Thèse de doctorat de l'Université de Lausanne 2012, p. 454.

30 AFS, E7181A#1978/90#78*, Kompetenzabgrenzung zwischen der Sozialstatistischen Kommission und der Lohnbegutachtungskommission.

l’OFIAMT: l’Enquête sur les salaires et traitements, dite «Enquête d’octobre» en raison du mois de sa publication.

Deux choix méthodologiques fondamentaux sont faits par les membres de la LBK et vont influencer la période qui s’ouvre après la guerre en empêchant toute amélioration de la statistique des salaires jusqu’aux réformes des années 1990. Premièrement, la méthode de récolte statistique choisie est celle dite des «sommes salariales»: l’entreprise signale le total des salaires payés et les heures de travail par catégorie de travailleuses et de travailleurs (qualifié·e·s, semi-qualifié·e·s et non qualifié·e·s). En divisant cette somme par les heures de travail et le nombre de personnes concernées, on obtient des salaires moyens par catégorie de travailleuses et de travailleurs. Cette méthode de collecte empêche l’accès aux données individuelles de salaire qui seules permettraient d’affiner les statistiques, par exemple par paliers de salaires. Deuxièmement, les questionnaires peuvent être dépouillés soit par l’OFIAMT, soit par les organisations patronales de branche.³¹ Or, un rapport interne de la Section de statistique sociale daté du début de l’année 1942 souligne que seules 24 des 570 organisations participantes ont fait le choix de laisser l’OFIAMT distribuer lui-même les questionnaires aux entreprises membres.³² Les organisations patronales ont donc gardé la maîtrise sur la collecte des informations salariales.

Au sein de la LBK se mêlent de nouveau politique salariale et politique statistique, puisque cette commission n’est pas uniquement une institution chargée de récolter des statistiques: elle est également responsable d’édicter des normes sur la politique des salaires. Comme le rappelle Konrad Ilg, président de la FOMH, lors d’une réunion avec l’ASM en 1942, ces statistiques n’ont cependant qu’une valeur indicative:³³ «Nous n’avons pas participé à la discussion [au sein de la LBK] pour la simple et bonne raison que nous savons très bien que vos salaires ne dépendent pas d’une commission de détermination des salaires, mais dépendent de leur viabilité pour vos entreprises.»³⁴ La LBK est démantelée en 1947 et la CSS reprend ses activités à cette date.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la politique économique, conciliante et plus ouverte à l’intervention de l’État dans la marche des affaires, pousse donc les organisations patronales à accepter de soumettre leur politique salariale aux enquêtes officielles.³⁵ En contrepartie, ces dernières ont obtenu un pouvoir structurel sur les

31 Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit (note 21).

32 AFS, E7181A#1978/80#492*, Stand der Enquête über die Lohn- und Gehaltsanpassung zu Mitte Februar 1942, ainsi que AFS (note 30).

33 Zimmermann (note 29), p. 454.

34 Archiv für Zeitgeschichte, IB ASM/1189, Aussprache zwischen dem Vorstand und einer Delegation des SMUV am 2. November 1942 im Sitzungszimmer der Geschäftsstelle, 15h00–18h30.

35 Les accords de stabilisation de 1947 et 1948 entre associations économiques et syndicats sont représentatifs de ce bref épisode de politique centralisée des salaires. Voir Zimmermann (note 29), p. 454.

questionnaires, dont elles assument en grande partie la charge. La méthode statistique choisie rend quant à elle impossible une division plus fine des données.

Un système figé: 1947–1994

Lorsque la CSS reprend son mandat en 1947, elle a devant elle un nouveau système d'information sur les salaires fondé sur quatre statistiques parallèles. Ce système va se maintenir sans réforme majeure pendant plus de quarante ans. En commission, les statistiques de salaires sont moins discutées que dans l'entre-deux-guerres (seulement 12 fois entre 1947 et 1980, soit en moyenne, une année sur trois, contre une année sur deux dans la période 1925–1942). Lorsqu'elles le sont, le même schéma se répète: l'OFIAMT soumet aux membres de la CSS une proposition visant à améliorer l'«Enquête d'octobre» et fait face à un front patronal uni contre cette idée. Soit l'Office abandonne, soit décide de plutôt modifier l'«Enquête Suva» dans ce sens, profitant du fait que celle-ci ne dépend pas des organisations patronales.

La demande la plus régulière de l'OFIAMT pendant cette période vise à classifier l'«Enquête d'octobre» par régions. Les représentants patronaux protestent chaque fois en bloc, jugeant que la charge exercée par la statistique des salaires sur les entreprises serait trop lourde et n'en finirait plus: «La charge mise par l'État sur les entreprises va beaucoup plus loin que ce que l'on suppose [...] est-ce que cela vaut la peine de rendre les gens fous pour une broutille?» Pour les représentants patronaux, cette charge de travail constituerait un véritable «poison administré au goutte à goutte», ce qui serait problématique puisque «l'appétit vient en mangeant: quand on commence à classifier par régions, cela ne s'arrête plus».³⁶ L'historiographie a déjà montré des arguments comparables contre la statistique de la production et la statistique bancaire en Suisse, mettant en évidence que toutes les statistiques économiques peuvent devenir des objets de lutte politique importants.³⁷

Cette période voit un changement très considérable: les représentants de l'OFIAMT et les statisticiens cantonaux sont désormais seuls à lutter contre ce front uni puisque les syndicalistes se rangent derrière le patronat et déclarent dès 1950 ne «[pouvoir] justifier à l'heure actuelle d'établir une statistique supplémentaire».³⁸ On observe

36 AFS, E9500.118#1992/126#2*, Protokoll der Sitzung der Sozialstatistischen Kommission vom 20. September 1950, pp. 9, 15 et 18.

37 Béatrix Mesmer, Wirtschaftsbarometer und Unternehmerfreiheit. Eine Fallstudie zum Einfluss der Wirtschaftsverbände auf die schweizerische Völkerbundpolitik, in: Urs Altermatt, Judith Garavölgyi (éd.), Innen- und Aussenpolitik – Primat oder Interdependenz, Berne 1980, pp. 315–329; Sébastien Guex, Jannick Schaufelbühl, Les vertus de l'ignorance. Enjeux et conflits autour de statistiques sociales et économiques en Suisse au XX^e siècle, in: Économies et sociétés 44, 2011, pp. 1555–1574.

38 AFS (note 36), p. 19.

donc un changement de ton par rapport aux premières années d'activité de la CSS, où l'USS tenait une position plus revendicative en faveur d'une enquête salariale large et complète.

À n'en pas douter, cette diminution notable de la contestation sur les chiffres produits est liée au nouvel arrangement mis en place entre partenaires sociaux à l'époque; constat qui fait une nouvelle fois s'entremêler histoire des statistiques et histoire du salariat. Après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse connaît une baisse très sensible de la conflictualité sociale à la suite de l'imposition progressive du modèle dit de la «paix du travail», notamment par la diffusion à large échelle des CCT.³⁹ L'une des études de ce phénomène parle même de «domestication des syndicats».⁴⁰ À ce titre, on peut partir de l'idée que les syndicats ne se permettent simplement plus d'endosser une posture revendicative et se satisfont réellement des chiffres publiés par l'OFIAMT. Mais il est également possible que les chiffres sur les salaires collectés par les organisations circulent entre partenaires sociaux, échappant ainsi au regard des archives consultées jusqu'à présent. Enfin, peut-être que le débat sur les chiffres se déplace vers d'autres statistiques, par exemple la statistique des prix, en raison de l'augmentation de clauses prévoyant l'ajustement automatique des salaires aux prix au sein des CCT.⁴¹ Autrement dit: règne-t-il une paix des chiffres, ou au contraire une guerre des chiffres en parallèle de la paix du travail? Les recherches ultérieures que je compte mener sur ces différentes thématiques pourront certainement le dire.

En raison de l'attitude peu revendicative des syndicats et de l'impossibilité de l'OFIAMT d'imposer son propre agenda sur une enquête dont elle n'a pas le contrôle, l'«Enquête d'octobre» ne sera déclinée de manière régionale que sur une très courte période de son histoire. La classification par paliers de salaires n'aura, quant à elle, simplement pas lieu. Ces paliers, qui permettent de renseigner sur les salaires les plus bas et qui sont donc essentiels pour les négociations salariales,⁴² sont proposés, sans succès, à la CSS en 1950 par Walter Kull, statisticien de l'Office cantonal de Bâle.⁴³ En raison de la méthode des sommes salariales choisie en 1942, qui n'offre pas d'information sur les salaires individuels, une telle classification par

39 André Mach, Daniel Oesch, Collective bargaining between decentralization and stability. A sectoral model explaining the Swiss experience during the 1990s, in: *Industrielle Beziehungen* 10, 2003, pp. 160–182; Degen (note 14) pp. 899–902.

40 Rita Schiavi, Ruedi Brassel, Kämpfen in den Arbeitsfrieden. Zur Streikwelle in der unmittelbaren Nachkriegszeit, in: Bernard Degen (éd.), *Arbeitsfrieden. Realität eines Mythos. Gewerkschaftspolitik und Kampf um Arbeit. Geschichte, Krise, Perspektiven*, Zurich 1987, p. 64.

41 Daniel Oesch, Swiss trade unions and industrial relations after 1990. A history of decline and renewal, in: Christine Trampusch (éd.), *Switzerland in Europe. Continuity and Change in the Swiss Political Economy*, Londres 2011, p. 89.

42 Benno Hardmeier, Vom Verwenden der Statistik am Beispiel der Lohnstatistik, in: *Gewerkschaftliche Rundschau* 81, 1989, p. 13.

43 AFS (note 36).

paliers nécessiterait une réforme beaucoup plus fondamentale de la méthode de collecte de l'«Enquête d'octobre». Dans le climat de résistance patronale et d'acquiescement syndical décrit ci-dessus, une telle réforme demeure inenvisageable.

Durant le règne de la paix du travail, le système statistique demeure d'une stabilité à toute épreuve. Il s'agit aussi d'un système figé, incapable de réformes. Cette phase de l'histoire statistique de la Suisse explique à la fois la réputation de la Suisse comme retardataire statistique⁴⁴ et les réformes en profondeur amorcées avec la Loi fédérale réglant l'observation de la conjoncture de 1980.⁴⁵ Cette dernière instaure pour la première fois une obligation de renseigner qui s'applique également aux personnes morales⁴⁶ et va progressivement mener au démantèlement de la CSS. Cette «révolution» va faire passer la statistique des salaires des mains de l'OFIAMT à celles de l'OFS et lui permettre de s'abstraire de l'influence des groupes d'intérêts sur sa production.⁴⁷ La nouvelle Enquête sur la structure des salaires (ESS), publiée au niveau national en 1994 par l'OFS, contient ainsi dès sa première publication non seulement des classifications régionales, mais également des paliers de salaires.⁴⁸ Il s'agit d'une avancée considérable qui permet enfin aux statistiques de salaires suisses de se mettre à niveau avec les pratiques en cours depuis des décennies dans les pays voisins.

Conclusion

Cet article a souligné que les statistiques de salaires suisses ont été l'enjeu d'une lutte politique entre trois acteurs défendant des intérêts parfois contradictoires: organisations patronales, syndicales et «État», par l'entremise de l'OFIAMT. Cette lutte s'est déroulée en trois phases distinctes qui mettent en lumière le fait que les statistiques ne sont pas produites en vase clos, mais qu'elles sont au contraire le reflet des débats de la société qui les entoure.

Dans une première phase qui s'ouvre au lendemain de la Grève générale, les salaires sont un enjeu central du débat de société, et la statistique des salaires qui

44 Voir par exemple Guex/Schaufelbühl (note 37), p. 1556.

45 Walter Kull, Die Entwicklung der Sozialstatistik in der Schweiz, in: Die Volkswirtschaft 12, 1979, pp. 742–745, ici p. 744.

46 Loi fédérale réglant l'observation de la conjoncture et l'exécution d'enquêtes sur la conjoncture du 20 juin 1980 (état le 20 juin 1980), in: Feuille fédérale 26, 1980, www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/1980/index_26.html (20. 3. 2020).

47 Jost (note 6), pp. 95 (citation) et 97.

48 Cela dit, il faut préciser que l'Enquête sur la structure des salaires informe certes sur les salaires les plus bas, mais qu'elle reste plutôt imprécise sur les salaires élevés puisqu'elle n'indique plus de paliers pour les salaires égaux ou supérieurs à 20 000 francs par mois (2% de la population suisse en 2016). Voir Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la structure des salaires 2016, 2019, p. 15.

se met lentement en place est fortement controversée. Puis, pendant la Seconde Guerre mondiale, dans un moment que l'on peut qualifier de «défense spirituelle économique»,⁴⁹ s'installe une timide centralisation des salaires qui affecte les statistiques. Enfin, dans la période de haute conjoncture, le système de négociation décentralisé des salaires, tout comme le système statistique, demeurent stables, avant d'être progressivement remis en question à partir des années 1980.⁵⁰

Les statistiques sont donc des objets chargés de sens et d'effets tant politiques que sociaux. Ainsi, la raison pour laquelle il n'est pas possible pour les chercheuses et les chercheurs d'utiliser des statistiques de salaires – qui offriraient pourtant des données précieuses, telles que les salaires par branches, pour écrire une histoire des inégalités en Suisse, est avant tout politique.

Grâce à des réformes majeures de la statistique officielle, celle-ci offre désormais des détails sur les salaires les plus bas. Mais à l'inverse, les salaires les plus élevés ne sont pas soumis à la même politique de publication, puisque l'ESS ne donne pas de détails sur les salaires mensuels supérieurs à 20 000 francs.⁵¹ Ces salaires restent ainsi des données sensibles, sujettes à débat. Dernier exemple en date: la publication fin 2018 par l'Office fédéral de la santé publique, dans le cadre du débat sur les coûts de la santé, d'une étude sur les salaires médians des médecins par spécialisation a immédiatement été contestée par les organisations de médecins et la droite, qui soupçonnaient l'OFSP d'utiliser de mauvaises données.⁵²

49 Zimmermann (note 32).

50 Sur la remise en question de la paix du travail durant les années 1980, voir Mach/Oesch (note 39), p. 163.

51 Office fédéral de la statistique (note 48), p. 15.

52 Michel Guillaume, Une étude révèle d'inquiétantes disparités dans les salaires des médecins, in: Le Temps, 29. 10. 2018; Christian Lohr, Acharnement officiel contre les médecins en raison de données tendancieuses et dépassées?, interpellation 18.5691 au Conseil national, déposée le 28. 11. 2019. Disponible en ligne sur www.parlement.ch/FR/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20185691 (20. 3. 2020).